

Article 21 du Règlement

chars d'assaut par des catapultes romaines, donner des arcs à nos fantassins et remettre la cavalerie sur pied.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

ISRAËL—LES TROUBLES QUI BOULEVERSENT GAZA ET LA CISJORDANIE—LE PLAN DE PAIX AMÉRICAIN

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Monsieur le Président, c'est avec un sentiment de malaise que je suis le conflit qui déchire Gaza et la Cisjordanie, que je ressens l'hostilité qui règne dans cette région et que je comprends la futilité de tous ces troubles. Les confrontations ont rendu la situation dangereusement instable, ce qui préoccupe bien des Canadiens et bien des habitants des autres pays du monde.

Depuis 1945, 150 guerres régionales ont causé la mort de 20 millions de personnes, surtout des civils, hommes, femmes et enfants, et ont forcé bien des gens à chercher refuge contre la violence et l'oppression. Si certains conflits ont été réglés au Moyen Orient, il n'en est pas de même pour Gaza et pour la Cisjordanie, malgré toutes les tentatives concrètes qui ont été faites. Les derniers événements montrent qu'il faut entreprendre des négociations directes pour essayer de trouver une solution pacifique au conflit. On perd un temps précieux à rechercher une paix juste et durable basée sur la reconnaissance de l'existence de l'État d'Israël dans des frontières sûres tout en répondant aux aspirations des Palestiniens.

Le rétablissement de l'ordre est une première étape nécessaire. Si aucune armée ni force de police du monde ne devrait renoncer à son droit de se défendre, il reste vrai que les droits de l'homme n'ont pas de frontière et qu'ils doivent être respectés. J'exhorte toutes les parties en cause à s'abstenir de commettre d'autres agressions et à essayer de créer un climat dans lequel on puisse trouver une solution négociée. Le plan de paix américain constitue peut-être déjà une première étape. C'est une initiative qui mérite d'être examinée sérieusement. Évitions un autre drame en ratant des occasions offertes.

* * *

● (1405)

L'IMMIGRATION

LE RETARD APPORTÉ PAR LE SÉNAT À ADOPTER LES PROJETS DE LOI

M. John Oostrom (Willowdale): Monsieur le Président, depuis deux semaines, les Canadiens sont adroitement manipulés par Mahmoud Mohammad, le terroriste condamné en Grèce pour s'être livré contre un avion israélien à une attaque au cours de laquelle une personne a perdu la vie. Entouré de sa famille, il a déclaré aux Canadiens qu'il s'était racheté et il a raconté en termes très vagues l'attaque en question.

Or, il est maintenant prouvé que son récit de l'incident était faux. Cependant, en l'occurrence, un principe important est en jeu, à savoir ce que représente cet individu. Les terroristes ignorent la compassion, la pitié et les remords. Ils ne visent qu'à semer la terreur et ils prennent à cette fin tous les moyens à leur disposition. Personne n'est à l'abri de ces lâches qui ne s'attaquent qu'aux gens sans défense.

Les terroristes sont responsables de la mort de milliers d'innocents dans le monde entier. C'est à eux que l'on doit les mesures de sécurité sans précédent appliquées, à l'heure actuelle, à tous les points de départ. Pourtant, cet individu se moque de notre système d'immigration. Le gouvernement a adopté les projets de loi C-55 et C-84, afin d'empêcher ce type d'abus, mais le Sénat continue à retarder leur adoption. J'exhorte l'autre endroit à agir, avant qu'un plus grand nombre de criminels n'entrent au Canada.

* * *

LA LOI ÉLECTORALE DU CANADA

ON DEMANDE UNE INFORMATION PLUS COMPLÈTE

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, hier, le Sous-registraire général adjoint, M. Kingsley, a déclaré que les arrangements du premier ministre (M. Mulroney) avec le Fonds PC Canada ne risquaient pas d'entraîner un conflit d'intérêts.

Je prétends que ce n'est pas du tout le cas. Par ses actions, le premier ministre s'est placé en situation de conflit d'intérêts. Comme la Chambre le sait pertinemment, nous étudions le projet de loi C-79, tendant à modifier la Loi électorale du Canada. Des négociations se poursuivent au sujet de la divulgation de la situation financière des associations locales et d'une plus grande transparence en ce qui a trait aux transactions financières des partis centraux.

Les gens ordinaires ont le droit de savoir ce que les partis politiques font de l'argent qu'ils reçoivent par le biais de ristournes et de crédits d'impôt. Ils souhaitent être informés à ce sujet. Le Nouveau parti démocratique a toujours été en faveur d'étaler les choses au grand jour. Malgré nos efforts dans le cadre des négociations avec les autres partis, tout ce que nous avons obtenu dans le projet de loi, c'est une divulgation volontaire de la situation financière des associations locales. C'est tout simplement insuffisant. Il faut mettre un terme à cette plaisanterie, ou veiller à ce que cette divulgation soit obligatoire.

Les travailleurs canadiens ne peuvent, semble-t-il, s'attendre à ce que le premier ministre et son parti soient en faveur de divulguer la situation financière du parti conservateur, alors que cela pourrait placer le premier ministre dans l'embarras. Monsieur le Président, par le biais de ristournes et de crédits d'impôt, les gens ordinaires versent beaucoup d'argent dans le Fonds PC Canada. Nous méritons d'être mis au courant et on devrait adopter une mesure législative pour s'assurer que la population peut obtenir les renseignements en question.

* * *

L'AVORTEMENT

LE DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—ON DEMANDE DES MESURES VISANT À PROTÉGER LES ENFANTS À NAÎTRE

M. Bill Gottselig (Moose Jaw): Monsieur le Président, la Cour suprême du Canada a rejeté la loi sur l'avortement parce qu'elle viole la Charte des droits. La Cour suprême n'a cependant pas déclaré que la Charte autorise les femmes à se faire avorter. Elle a déclaré plutôt que, même si l'article 251 du Code criminel va à l'encontre de la Charte, le Parlement peut